

Notice : information de l'utilisateur

Microtrast 70 g/100 g pâte orale

Sulfate de baryum

Veillez lire attentivement cette notice avant de prendre ce médicament car elle contient des informations importantes pour vous.

- Gardez cette notice. Vous pourriez avoir besoin de la relire.
- Si vous avez d'autres questions, interrogez votre médecin ou votre pharmacien.
- Ce médicament vous a été personnellement prescrit. Ne le donnez pas à d'autres personnes. Il pourrait leur être nocif, même si les signes de leur maladie sont identiques aux vôtres.
- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou à votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Voir la rubrique 4.

Que contient cette notice ?

1. Qu'est ce que Microtrast et dans quel cas est-il utilisé
2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre Microtrast
3. Comment prendre Microtrast
4. Quels sont les effets indésirables éventuels
5. Comment conserver Microtrast
6. Contenu de l'emballage et autres informations

1. Qu'est-ce que Microtrast et dans quels cas est-il utilisé ?

Microtrast est une pâte orale.

Microtrast appartient à une classe de médicaments appelés produits de contraste radiologiques. Il est utilisé pour les examens nécessitant l'opacification de l'œsophage en vue de révéler des anomalies organiques, fonctionnelles et cinétiques de l'œsophage, ou le contour cardiaque.

Microtrast est indiqué chez les adultes, adolescents et les enfants de plus de 30 jours.

Ce médicament est à usage diagnostique uniquement.

2. Quelles sont les informations à connaître avant de prendre Microtrast ?

Si votre médecin vous a informé(e) d'une intolérance à certains sucres, contactez-le avant de prendre ce médicament.

N'utilisez jamais Microtrast

- si vous êtes allergique à la substance active ou à l'un des autres composants contenus dans ce médicament mentionnés dans la rubrique 6,
- en cas d'occlusion ou de perforation de l'intestin avérée ou suspectée,
- si vous avez une malformation de l'œsophage (atrésie œsophagique),
- si vous souffrez de certaines maladies de l'estomac ou de l'intestin comme : ulcère de l'estomac, inflammation du péritoine (péritonite), inflammation, plaie ou saignement digestif,
- si vous avez eu une opération ou un examen (endoscopie) du tube digestif dans les 7 jours précédents,
- si vous avez eu une radiothérapie du tube digestif dans les 4 semaines précédentes.

Avertissements et précautions

Adressez-vous à votre médecin ou pharmacien avant de prendre Microtrast.

Ce médicament ne doit pas être injecté.

Comme tous les produits contenant du sulfate de baryum, il existe une possibilité d'effet indésirable, qui peut être minimale mais qui peut aller jusqu'à engager le pronostic vital. Ces réactions peuvent survenir dans les heures suivant l'administration et jusqu'à 7 jours après l'administration. Elles sont imprévisibles mais ont un risque augmenté si vous avez déjà présenté une réaction lors d'une précédente administration de produit de contraste contenant du sulfate de baryum (voir la rubrique 4 «Quels sont les effets indésirables éventuels»). Si tel est le cas, informez votre médecin.

Informez votre médecin :

- si vous avez déjà présenté une réaction suite à l'administration du même type de médicament,
- si vous souffrez d'asthme,
- en cas de constipation ou de toute autre maladie du tube digestif,
- si vous avez des difficultés à avaler ou à respirer,
- si vous souffrez de reflux gastro-œsophagien,
- si vous devez subir d'autres examens radiologiques dans les jours qui suivent cet examen.

Autres médicaments et Microtrast

Informez votre médecin ou pharmacien si vous prenez, avez récemment pris ou pourriez prendre tout autre médicament.

Grossesse, allaitement et fertilité

Si vous êtes enceinte ou que vous allaitez, si vous pensez être enceinte ou planifiez une grossesse, demandez conseil à votre médecin ou à votre pharmacien avant de prendre ce médicament.

Microtrast peut être utilisé pendant l'allaitement.

Il n'existe pas de données sur les effets possibles de Microtrast sur la fertilité.

Conduite de véhicules et utilisation de machines

Microtrast ne devrait pas avoir d'influence sur la conduite de véhicules ou l'utilisation de machines.

Microtrast contient

- du **glucose** et du **saccharose** dans l'arôme vanille-caramel : son utilisation est déconseillée chez les patients présentant une intolérance au fructose, un syndrome de malabsorption du glucose et du galactose ou un déficit en sucrase/isomaltase (maladies héréditaires rares).
- du **parahydroxybenzoate** : peut provoquer des réactions allergiques.

3. Comment prendre Microtrast ?

Veillez à toujours prendre ce médicament en suivant exactement les indications de votre médecin ou pharmacien. Vérifiez auprès de votre médecin ou votre pharmacien en cas de doute.

Posologie

Adultes

25 à 40 g de pâte.

Population pédiatrique

Les cas d'investigation chez l'enfant sont rares. Aucune dose n'est recommandée. La posologie est déterminée par le radiologue en fonction de l'examen.

Mode d'administration

Ce médicament est à prendre par voie orale.

Vous devez avaler la pâte sans la mastiquer (pour éviter les bulles d'air).
Buvez abondamment après l'examen afin d'éviter le risque de constipation.

Si vous avez pris plus de Microtrast que vous n'auriez dû

Un surdosage est cependant hautement improbable, car Microtrast vous sera administré dans une structure clinique, par une personne spécialisée.

Vous pouvez souffrir de douleur abdominale ou de constipation.

Si vous avez pris trop de Microtrast, prenez immédiatement contact avec votre médecin, votre pharmacien ou le centre Anti-poison (070/245.245).

Si vous avez d'autres questions sur l'utilisation de ce médicament, demandez plus d'informations à votre médecin ou à votre pharmacien.

4. Quels sont les effets indésirables éventuels ?

Comme tous les médicaments, ce médicament peut provoquer des effets indésirables, mais ils ne surviennent pas systématiquement chez tout le monde.

Les effets indésirables ne sont généralement pas graves. Les effets indésirables rapportés pour Microtrast sont mentionnés ci-dessous. Leur fréquence est non connue.

- Formation de multiples caillots dans les vaisseaux sanguins en cas de passage du produit dans le sang.
- Réactions allergiques.
- Obstruction des intestins (occlusion intestinale), vomissement, diarrhée, douleurs abdominales, bouchon de selles et de baryte dans le colon (fécalome), gonflement de l'estomac, constipation, nausée, flatulence, péritonite en cas de perforation de l'intestin.
- Affection respiratoire (pneumopathie d'inhalation), lésion pulmonaire (fibrose pulmonaire).
- Etourdissement et sensation de perte de conscience imminente (présyncope).
- Eruption cutanée avec démangeaison et sensation de brûlure (urticaire), éruption cutanée étendue.

En cas de passage de la baryte en dehors du tube digestif, dans l'abdomen, une atteinte sévère du péritoine nécessitant une intervention chirurgicale est possible. Cette situation est néanmoins très exceptionnelle.

Le passage de la baryte dans le sang peut être responsable d'embolies veineuses profondes, choc, détresse respiratoire et coagulation intra vasculaire disséminée (formation de multiples caillots dans les vaisseaux sanguins).

Déclaration des effets secondaires

Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin ou votre pharmacien. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans cette notice. Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via

Belgique

Agence fédérale des médicaments et des produits de santé

Division Vigilance

Avenue Galilée 5/03

1210 BRUXELLES

Site internet: : www.notifieruneffetindesirable.be

e-mail: adr@afmps.be

Luxembourg

Direction de la Santé

Division de la Pharmacie et des Médicaments

Tél.: (+352) 2478 5592

e-mail: pharmacovigilance@ms.etat.lu

Link pour le formulaire : <https://guichet.public.lu/fr/entreprises/sectoriel/sante/medecins/notification-effets-indesirables-medicaments.html>

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

5. Comment conserver Microtrast ?

Tenir hors de la vue et de la portée des enfants.

Ce médicament ne nécessite pas de précautions particulières de conservation.

N'utilisez pas ce médicament après la date de péremption indiquée sur l'étiquette et l'emballage après «EXP ». La date de péremption fait référence au dernier jour de ce mois.

Ne jetez aucun médicament au tout-à-l'égout ni avec les ordures ménagères. Demandez à votre pharmacien d'éliminer les médicaments que vous n'utilisez plus. Ces mesures contribueront à protéger l'environnement.

6. Contenu de l'emballage et autres informations

Ce que contient Microtrast

- La substance active est le sulfate de baryum (70 g pour 100 g pâte orale).
- Les autres composants sont le parahydroxybenzoate de méthyle sodique (E219), parahydroxybenzoate de propyle sodique (E217), le sorbate de potassium (E202), le saccharine sodique (E954), l'arôme vanille-caramel, le glycérol, l'acide sulfurique, le gomme xanthane, l'eau purifiée.

Aspect de Microtrast et contenu de l'emballage extérieur

Microtrast est une pâte orale.

Chaque tube contient 150 g ou 800 g de pâte orale.

Titulaire de l'Autorisation de mise sur le marché et fabricant

Titulaire de l'Autorisation de mise sur le marché

Guerbet, BP 57400, 95943 Roissy CDG cedex, France

Fabricant

Guerbet, 16-24 rue Jean Chaptal, 93600 Aulnay-sous-Bois, France

Numéro de l'Autorisation de Mise sur le Marché

BE039566

Mode de délivrance

Médicament soumis à prescription médicale.

La dernière date à laquelle cette notice a été approuvée est 10/2021.